



Remboursement dégat des eaux

Par **dchayette**, le **03/03/2008** à **20:59**

nous sommes en copropriété et avons subi un dégat des eaux.

La copropriété nous avait donné son feu vert pour lancer les travaux avant la visite des experts. Nous avons avancé l'argent et seuls les dommages internes (remboursés par notre assurance) nous ont été versé. La partie concernant les réparations extérieures ne nous ont pas été remboursée par la copropriété.

Le syndic nous promet toujours un remboursement dans la semaine et malgré une mise en demeure nous ne sommes pas remboursé.

Quels sont nos recours ? Huissier? Assignation judiciaire (dans ce cas quelles sont les démarches?)

Cordialement